

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1533

présenté par

M. Denaja

à l'amendement n° 1373 de Mme Mazetier

ARTICLE 12 BIS

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« la victime est considérée comme »

les mots :

« est considérée comme victime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.